



Genève, le 4 mars 2020

Tribunal de première instance
Rue de l'Athénée 6-8
Case postale 3736
1211 GENEVE 3

Monsieur
Lionel HALPÉRIN
Bâtonnier de l'Ordre des
avocats
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
1204 Genève

10 MARS 2020

Concerne : abandon du fax et communications urgentes avec le Tribunal civil

Monsieur le Bâtonnier, cher Monsieur,

Nous revenons sur la communication institutionnelle qui vous a été adressée le 23 septembre 2019 en lien avec le remplacement de la télécopie au Pouvoir judiciaire.

Le Tribunal civil a pris conscience des difficultés qui pourraient être rencontrées par les avocats depuis la suppression du fax. Nous tenons donc à vous informer qu'il vous est loisible d'utiliser les boîtes sécurisées du Tribunal civil aux adresses suivantes :

- tpi.securise@justice.ge.ch
- cbl.securise@justice.ge.ch
- tbl.securise@justice.ge.ch

Outre que ces boîtes offrent la possibilité au justiciable d'adresser ses actes sous la forme de documents électroniques (art. 130 al. 1 CPC), ces adresses permettent également aux avocats d'adresser au Tribunal leurs communications urgentes se rapportant à une procédure en cours et anticipant une communication format papier attachée en pièce jointe à un e-mail.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre les informations qui précèdent auprès de vos membres, nous vous prions de croire, Monsieur le Bâtonnier, cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Aline SOFER
Directrice

Véronique HILTPOLD
Présidente